



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2021089-0001**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 30 mars 2021**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral approuvant le retrait de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte du syndicat intercommunal de la salle A. SIMON et portant dissolution du syndicat



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral approuvant le retrait de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON et portant dissolution du syndicat**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-19 et L.5212-33 ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n° 5a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2135 du 24 novembre 1998, portant création du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON ;

Vu la délibération n° 41/2020 du 30 novembre 2020 du conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte demandant son retrait du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON du 13 janvier 2021 approuvant le retrait de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte du périmètre du syndicat ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres : Souancé-au-Perche (20/01/2021) et Saint-Jean-Pierre-Fixte (05/02/2021) approuvant le retrait de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON ;

**ARRETE :**

**article 1<sup>er</sup> :** Le retrait de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON est accepté.

**article 2 :** Le syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON ne comptant plus qu'une seule commune membre, est dissous.

**article 3 :** Il est sursis à la dissolution du syndicat intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.



**article 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **30 MARS 2021**

Le,Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line followed by a series of loops and a vertical stroke.

Adrien BAYLE